



REGLEMENT PARTICULIER DE BADABOURG X - 03/04 juin 2017

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro xxx et sous le nom « **BADABOURG X** ». Il se déroule les **3/4 juin 2017** sur **11 terrains** dans le **Complexe Sportif des Bas-Coquarts**, 8 avenue de Montrouge, 92340 Bourg-la-Reine.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 La Juge-Arbitre de la compétition est **Adeline SERGENT**, le Juge-Arbitre Adjoint est **Patrick LEMERY**. Leurs décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.



Article 2 : Séries et Tableaux

- 2.1 Le tournoi **BADABOURG X** est un Tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs de la catégorie Sénior.
- 2.2 Les séries proposées sont **N- (CPPH de 1500 à 601)**, **R+ (CPPH de 600 à 201)**, **R- (CPPH de 200 à 65)**, **D+ (CPPH de 64 à 25)**, **D- (CPPH de 24 à 0)** en **simple homme, simple dame, double dames, double hommes et double mixte**.
- 2.3 Tous les tableaux se dérouleront **en poules** suivies d'une phase en élimination directe et ne seront ouverts qu'avec un minimum de **quatre inscrits**.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux ou d'en modifier le mode d'élimination. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **4 mai 2017**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et la validation des tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **19 mai 2017**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 **Badabourg X** est un tournoi **standard**. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, **sans restriction de classement ou de moyenne dans les séries ouvertes** et se feront exclusivement par internet sur l'adresse <http://www.badminton-tournois.org/badabourgx/>
- 3.4 Le montant des droits d'engagements est de **14€ pour un tableau, 19€ pour deux tableaux et 23€ pour trois tableaux (uniquement pour la série N-)**.
- 3.5 Le surclassement en simple n'est pas autorisé. Le surclassement en double est autorisé uniquement pour un des joueurs de la paire (le second joueur doit avoir le classement correspondant à la série).
- 3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **8h00 à 22h00** et/ou le dimanche de **08h00 à 18h00**.
- 3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription mal réalisée sont supportées par le club et/ou le joueur en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **BADABOURG X** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
 - 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 -  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
 - 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaiera dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
-

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match. **Le règlement de son inscription se fera lors du premier pointage, exclusivement par chèque.**
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs (partage égal). En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **BABOLAT 3** en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. **Les volants seront fournis pour les finales.**
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seule fois.
- 5.12 Les **récompenses** seront remises après tous les matchs, à la fin du tournoi, **le dimanche**.
- 5.13 Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer des photos et vidéos pendant la durée de la compétition, et de procéder à la diffusion de ces dernières. Si un joueur ne souhaite pas être photographié ou filmé, il doit se manifester par écrit auprès du comité d'organisation.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le comité d'organisation du tournoi de BADABOURG X remercie par avance tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.**